

# Projet éolien du Catésis

*Avis / Aide aux consultations*



Décembre 2016 – Version n°2



# SOMMAIRE

## SOMMAIRE 3

|   |   |    |
|---|---|----|
| 1 | COURRIERS DE CONSULTATION                     | 4  |
|   | <b>Réponse de la DGAC sur la zone d'étude</b> | 4  |
|   | <b>Réponse de l'Armée sur la zone d'étude</b> | 5  |
|   | <b>Autres consultations</b>                   | 7  |
| 2 | AVIS DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT  | 19 |
|   | <b>Eolienne E1</b>                            | 19 |
|   | <b>Eolienne E1</b>                            | 19 |
|   | <b>Eolienne E1</b>                            | 20 |
|   | <b>Eolienne E2</b>                            | 20 |
|   | <b>Eolienne E2</b>                            | 21 |
|   | <b>Eolienne E3</b>                            | 21 |
|   | <b>Eolienne E4</b>                            | 22 |
|   | <b>Eolienne E4</b>                            | 22 |
|   | <b>Eolienne E4</b>                            | 23 |
|   | <b>Eolienne E5</b>                            | 23 |
|   | <b>Eolienne E6</b>                            | 24 |
|   | <b>Eolienne E7</b>                            | 24 |
|   | <b>Eolienne E8</b>                            | 25 |
|   | <b>Eolienne E9</b>                            | 25 |
| 3 | AVIS DES MAIRES SUR LA REMISE EN ETAT         | 26 |
|   | <b>Mairie de Reumont</b>                      | 26 |
|   | <b>Mairie de Troisvilles</b>                  | 26 |
| 4 | AIDE A LA CONSULTATION DES SERVICES           | 27 |
|   | <b>Consultation de l'Armée</b>                | 27 |
|   | <b>Consultation de la DGAC</b>                | 27 |

# 1 COURRIERS DE CONSULTATION

## Réponse de la DGAC sur la zone d'étude



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Lesquin, le 5 mars 2013

Direction de la sécurité de l'Aviation civile  
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord  
Délégation Nord Pas de Calais

Le délégué

à

Nos réf. : DNPC/2013/04/0058 TATOO n°24155 à 24169  
Affaire suivie par : Bastien Vuyenne  
bastien.vuyenne@aviation-civile.gouv.fr  
Tél. : 03 20 16 18 12 - Fax : 03 20 16 18 17

NORDEX France SAS  
(à l'attention de M Gaëtan LESNE)  
1 rue de la Procession  
93217 La plaine Saint Denis

**Objet** : Pré-consultation projet éolien sur les communes de REUMONT, LES TROISVILLES (59)

Monsieur,

En réponse à la demande citée en objet, j'ai l'honneur de vous faire-part des remarques qu'attire ce dossier :

- Le secteur est concerné par les cercle de 24km de Cambrai-Niergnies. L'avis du ministère de la défense devra être sollicité.
- L'altitude maximale admissible dans le secteur est limitée à 304m NGF pour des raisons de contraintes de circulation aérienne.

Votre projet est actuellement en cours d'étude au Service de la Navigation Aérienne nord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord  
Délégation Nord Pas de Calais  
Le Délégué

R. LOURME

Copie à : ZAD Nord, SNA Nord

Aéroport de Lille-Lesquin  
B.P. 428  
59814 LESQUIN CEDEX





## Réponse de l'Armée sur la zone d'étude

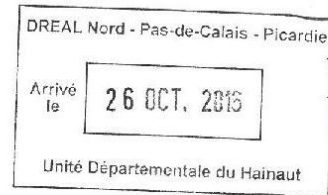


MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

W-201  
phc  
P.D  
AN



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ  
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT  
Direction de la circulation  
aérienne militaire



Villacoublay, le 20 OCT. 2016  
N° /DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP  
503404

Le colonel Pierre Reutter  
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
du Nord-Pas-de-Calais-Picardie

- OBJET** : construction et exploitation d'un parc éolien dans le département du Nord (59).
- RÉFÉRENCES** :
- a) votre courriel du 31 août 2016 (réf. V3-PdSV/2016-133 – projet éolien du Catésis) ;
  - b) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
  - c) code des postes et des communications électroniques notamment son article R.30 ;
  - d) décret du 26 août 2016 portant délégation de signature<sup>1</sup> ;
  - e) décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement<sup>2</sup>, modifié ;
  - f) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement<sup>3</sup>, modifié ;
  - g) arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques<sup>4</sup>, modifié ;
  - h) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation<sup>5</sup>.
- PIÈCE JOINTE** : une annexe.

<sup>1</sup> NOR DEF1623431D  
<sup>2</sup> NOR DEVP1401979D  
<sup>3</sup> NOR DEVP1119348A  
<sup>4</sup> NOR DEVA0917931A  
<sup>5</sup> NOR EQUA900474A

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence a), vous sollicitez l'autorisation du ministère de la défense dans le cadre de la procédure « autorisation unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 09 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 165 mètres sur le territoire des communes de Reumont et Troisvilles (59).

Après consultation des différents organismes concernés de la défense, il ressort que l'éolienne E4 est de nature à perturber un faisceau hertzien de la défense. L'extrait de carte joint en annexe I précise la limite Nord de la zone de protection du faisceau à l'intérieur de laquelle l'implantation d'aérogénérateurs, bout de pale inclus, est proscrite.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile je donne mon autorisation à la réalisation des éoliennes E1 à E3 et E5 à E9 sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence h), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence g). Je donne également mon autorisation à leur exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence f).

Cependant, j'ai le regret de vous informer que je ne donne ni mon autorisation pour la réalisation de l'éolienne E4 au titre de l'article R.30 du code des postes et communications électroniques, ni mon accord pour son exploitation au titre de l'arrêté de référence f).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation du permis de construire et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord ainsi qu'à la délégation régionale Nord-Pas-de-Calais de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord située à Lesquin (59) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS 84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF<sup>6</sup> du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre de la défense et par délégation,  
le colonel Pierre Reutter,  
directeur de la circulation aérienne militaire.

<sup>6</sup> NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers

DESTINATAIRE :

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais-Picardie.  
A l'attention de M. Pascal de Saint Vaast  
Unité départementale du Hainaut  
Zone d'activités de l'aérodrome  
BP 40137  
59303 Valenciennes Cedex

COPIES EXTERNES :

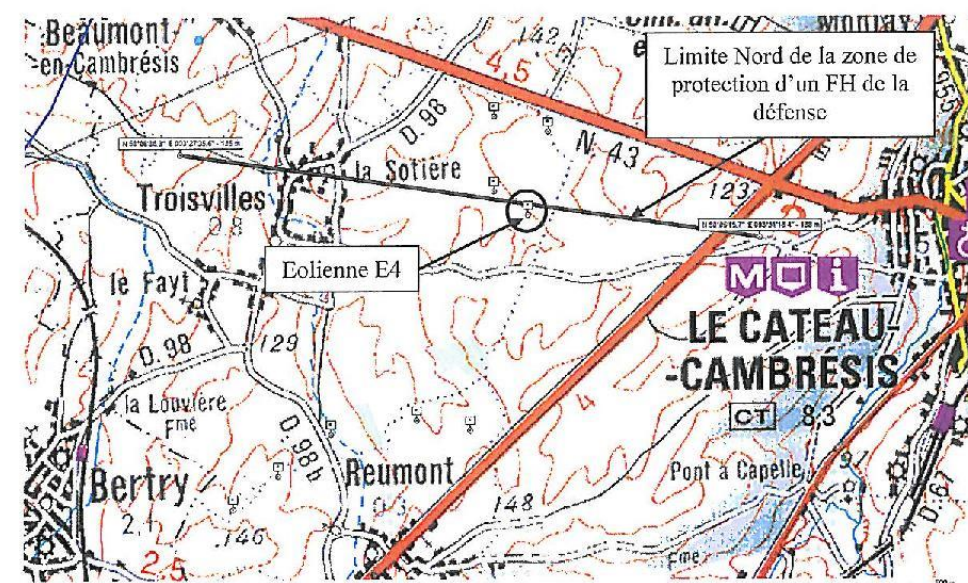
- Monsieur le délégué régional Nord-Pas-de-Calais de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord.  
*bastien.voyenne@aviation-civile.gouv.fr*
- Monsieur le délégué militaire départemental du Nord.  
*dmd59.chef.fct@intradef.gouv.fr*

COPIES INTERNES :

- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR\_855\_2016).

ANNEXE I

Cartographie des contraintes radioélectriques relatives à un faisceau hertzien de la défense



La portion de droite délimitée par les points de coordonnées ; N 50°06'38.2" – E 03°27'35.6" et N 50°06'15.7" – E 03°31'18.4", précise la limite Nord de la zone de protection du faisceau à l'intérieur de laquelle l'implantation d'aérogénérateurs est proscrite, bout de pale inclus.





Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité  
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Lille, le 12 SEP. 2008

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et  
Sociales du Nord

Pôle Santé Publique  
Service Santé Environnement  
Cellule Bruit

Affaire suivie par : Mathieu FONTAINE  
Ligne Directe : 03 20 18 37 18  
Télécopie : 03 20 18 34 43  
Courriel : dd59-sante-environnement@sante.gouv.fr

Le Directeur Départemental des  
Affaires Sanitaires et Sociales  
à  
Nordex France SAS  
1, rue de la Procession  
93217 La Plaine Saint-Denis

À l'attention de Monsieur Julien MADON

RECU 15 SEP. 2008

Le service santé environnement reste à votre service pour toute information complémentaire.

Pour le Directeur Départemental  
des Affaires Sanitaires et Sociales,  
l'Ingénieur Hors Classe du Génie Sanitaire,

Copie pour information : Préfecture du Nord – Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'urbanisme et de la protection des sites

**OBJET :** Consultation projet éolien

**REF. :** votre envoi à la MISE datée du 21 mars 2008 transféré le 31 juillet 2008

**P.J. :** Cartes & descriptifs des captages

Par courrier cité en référence, vous m'informez d'un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes de Reumont, Troisvilles & Le Cateau Cambrésis.

Des communes de ce secteur (Bertry, Honnechy, Inchy, Le Cateau Cambrésis, Montay, Neuville, Pommereuil, Saint Benin, Saint Souplet & Troisvilles) disposent de captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable protégé par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique. Veuillez trouver en P.J. les cartes et descriptifs des captages. Notez que sur les cartes, les périmètres sont mentionnés à titre indicatif, pour plus de précision, il conviendra de se reporter aux plans cadastraux. L'implantation d'éoliennes ne devra pas avoir lieu dans le périmètre rapproché des captages. En fonctionnement normal (hors accident, incendie, ...), les émissions d'une éolienne ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la qualité de la ressource en eau potable. Une attention particulière devra être portée sur les pollutions (huile, hydrocarbure ou toute autre substance susceptible d'avoir un impact sur la qualité de l'eau) pendant la phase travaux et la phase entretien des éoliennes. Toute pollution devra être circonscrite et les terres polluées envoyées en centre de traitement spécialisé.

En matière de nuisances sonores, le parc devra respecter les émergences prévues par les articles R. 1334-32 à R. 1334-35 du Code de la Santé Publique. Par ailleurs, l'aménageur devra respecter les préconisations relatives au bruit (distance minimale de 500 mètres de toute habitation, réalisation de l'étude d'impact, vie et surveillance d'un parc) présentées dans le guide éolien du département du Nord.

Tout le courrier doit être adressé à :  
Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales – B.P. 2008 – 59011 LILLE Cedex



GRTgaz Direction des Opérations  
Pôle Exploitation Nord Est  
Département Maintenance, Données et Travaux Tiers  
Boulevard de la République  
BP 34  
62232 Annezin

NORDEX FRANCE  
1 Rue de la Procession  
93217 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Affaire suivie par : Mme GUIBOUT Laura

VOS RÉF. Courrier en date du 01 Juin 2016  
NOS RÉF. DRR – MG/PB 16-218 - P16-1047  
INTERLOCUTEUR Michael GODEAU (tél : 03.26.50.32.06)

OBJET Demandes de servitudes, projet éolien - TROISVILLES et REUMONT - 59

Cormontreuil, 27/06/2016

Madame,

Nous avons bien pris note du projet de création de parc éolien sur le territoire des communes citées en référence.

Nous vous confirmons que notre plan d'implantation des canalisations n'a pas changé depuis vos demandes de 2008 et 2013, votre projet est toujours à proximité d'ouvrages de gaz haute pression :

| CANALISATIONS                   | DN  | PMS (bar) | Largeur des effets domino (1)– 8 kW/m <sup>2</sup> (m) |
|---------------------------------|-----|-----------|--|
| TROISVILLES-LE-CATEAU-CAMBRESIS | 100 | 67.7      | 35   |
| TROISVILLES-MARETZ              | 150 | 67.7      | 40   |

(1) Bande des effets dominos, située de part et d'autre des ouvrages, associée au phénomène dangereux de référence majorant.

Nos prescriptions ci-dessous ont par contre évolué.

Le Maître d'ouvrage du projet doit tenir compte, dans l'Etude de Dangers de son installation, de l'existence de nos ouvrages de transport de gaz et prévoir toutes dispositions afin qu'un incident ou un accident au sein de son Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n'ait pas d'impact sur nos ouvrages.

Dorénavant, les projets éolien sont déclarés ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), la norme IEC 61400-1 fixe les prescriptions relatives à la sécurité de la



structure de l'éolienne, de ses parties mécaniques et électriques et de son système de commande.

L'obligation de respecter les exigences de la norme qui est transmise à la DREAL, nous donne les garanties de la conception et de la maintenance de l'éolienne.

GRTgaz se tient à la disposition du maître d'ouvrage pour lui fournir les éléments utiles en cas de besoin en cas d'implantation d'une éolienne dans la bande des effets domino précédemment indiquée.

De plus, en ce qui concerne l'implantation de parc éolien au regard des ouvrages de transport de gaz naturel existants, les prescriptions suivantes doivent être respectées :

- La distance minimale à respecter entre nos ouvrages et une éolienne doit être supérieure ou égale à 2 fois la hauteur totale de l'aérogénérateur (longueur d'une pale ajoutée à la hauteur de la tour),  
*Veillez ne pas tenir compte du paragraphe G des recommandations techniques qui font l'objet d'une mise à jour.*
- Les aspects électriques (HTA) liés aux implantations du parc éolien et au réseau électrique associé doivent être analysés à moins de 500 m de nos ouvrages.

Si ces distances ne peuvent être respectées, le maître d'ouvrage ou son représentant devra se rapprocher de GRTgaz pour juger de la compatibilité de son projet avec les ouvrages concernés.

En outre, en complément de la distance d'éloignement d'implantation des éoliennes, il conviendra que les aménagements et constructions connexes (voiries incluses), respectent les recommandations techniques jointes en annexe au courrier.

Vous trouverez également en pièces jointes un plan approximatif de nos ouvrages. En cas de nécessité, notre interlocuteur technique du secteur de VALENCIENNES (tél : 03.27.42.49.02) , peut effectuer à titre gracieux, à la demande du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, le repérage de notre canalisation sur le terrain et la matérialisation de la bande de servitude.

Enfin, d'un manière générale pour tous les projets et travaux, le Code de l'Environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).

Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Conformément à l'article R.554-26 du Code de l'Environnement, lorsque le nom de GRTgaz est indiqué en réponse à la consultation du Guichet Unique des réseaux, les travaux ne peuvent être entrepris tant que GRTgaz n'a pas répondu à la DICT.

De plus, tout travail de terrassement au droit de notre canalisation ne pourra être réalisé qu'en présence d'un représentant de GRTgaz.





Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de notre considération distinguée.

Dominique GODART  
Responsable du Département Réseau  
Reims

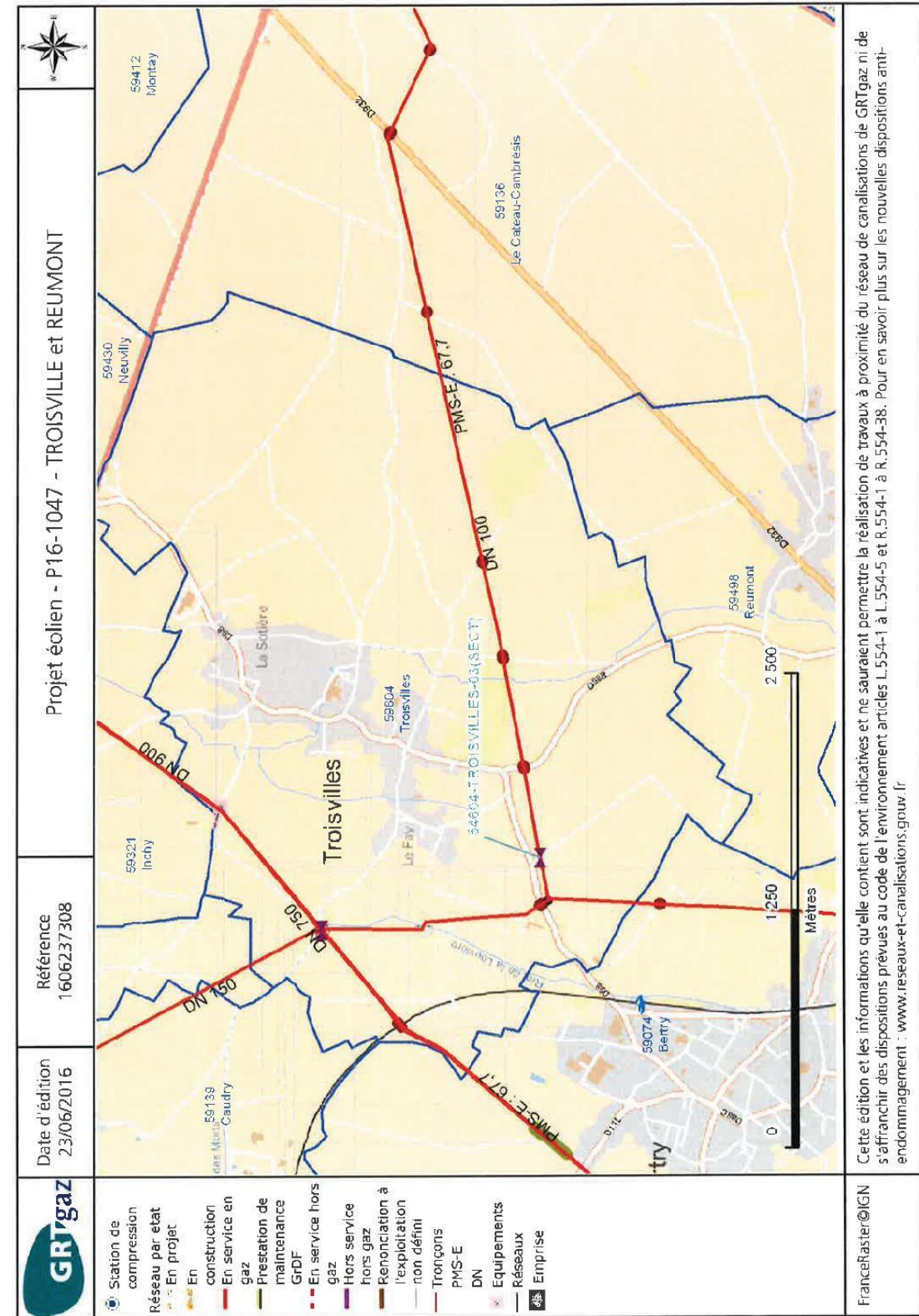
Pièce jointe : Plan approximatif de nos installations  
Recommandations techniques applicables pour les projets d'aménagements, à respecter.  
Copie : Secteur de Valenciennes

PS : Veuillez prendre note, que les projets liés à l'urbanisme sont à envoyer à l'adresse suivante :

GRTgaz – DO - PENE  
DMDTT – CTT Urbanisme  
Boulevard de la République BP 34  
62232 Annezin  
Tel. 03.21.64.79.29



[www.grtgaz.com](http://www.grtgaz.com)  
SA au capital de 538 165 490 euros – RCS Nanterre







Gestionnaire  
du Réseau de Transport d'Electricité

RECU 22 AVR. 2008



RECU 06 MAI 2008

VOS REF. :

NORDEX France SAS

1, rue de la Procession

93217 LA PLAINE SAINT DENIS

NOS REF. : LE-TIERS-TENE-FLH-PPE-08-0374

INTERLOCUTEUR : Deghilage Daniel

TEL. : 03.27.23.85.07

FAX : 03.27.23.85.55

E-MAIL : daniel.deghilage@RTE-France.com

A l'attention de Monsieur Julien MADON

OBJET : Consultation projets éoliens sur la communauté de communes du Pays  
de Matisse - Communes de Reumont, Troisvilles, Le Cateau  
Cambresis

Valenciennes, le

21 AVR. 2008

Monsieur,

Après étude du dossier cité en objet, nous vous informons qu'il n'existe pas d'ouvrages exploités par nos services dans l'environnement proche du projet, nous n'avons par conséquent pas d'observation à formuler.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, veuillez croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

L'Ingénieur Patrimoine

S. MIZERSKI

Votre correspondant : Sophie Le Grandois  
Téléphone: 0321697155  
Télécopie : 0321697965

Lens, 2 mai 2008

Nordex France SAS  
1, rue de la Procession  
93217 La Plaine Saint-Denis

Monsieur,

J'ai bien reçu votre demande du 24 avril 2008 concernant vos projets éolien .

J'ai fait procéder aux études impactant nos réseaux et vous trouverez en pièces jointes les récépissés de DR ainsi que les plans concernés.

Ces DR portent sur les territoires des communes de Delettes, Théroouanne, Enguinegatte, Erny et Saint Julien pour le Pas de Calais, et sur les territoires des communes de Reumont, Troisvilles, Le Cateau Cambresis et Inchy pour le Nord.

Les communes de Théroouanne, Enguinegatte et Erny Saint Julien sont soumises à une servitude herzienne dont vous trouverez le détail dans la copie du décret N° 62273 et 622274 du 12 mars 1962 en pièce jointe.

Les communes de Troisvilles, Le Cateau Cambresis et Inchy sont soumises à une servitude herzienne dont vous trouverez le détail dans la copie du décret N° 62273 et 62274 du 12 mars 1962 en pièce jointe.

Je vous rappelle qu'une DICT doit être établie pour chacun des sites.

J'espère avoir répondu à toutes vos attentes, et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain Petit  
Responsable de la Plateforme DR/DICT  
UI Nord Pas de Calais



TRANSPORT ELECTRICITE NORD EST  
Groupe Exploitation Transport Flandre Hainaut  
41, RUE ERNEST MACAREZ  
59300 VALENCIENNES  
TEL : 03 27 23 85 00-FAX : 03 27 23 85 55

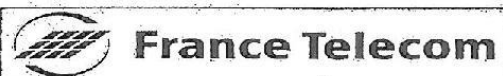
RTE EDF Transport,  
société anonyme à directeur et conseil de surveillance  
au capital de 2 132 285 690 euros  
R.C.S Nanterre 444 819 258

www.rte-france.com



05-09-00-LEXT





## DIRECTION REGIONALE DE VALENCIENNES

Rue Hector Berlioz " La Chasse Royale " BP 451 59322 VALENCIENNES Tél : 27.23.45.67

## UNITE INFRASTRUCTURE RESEAU DE VALENCIENNES

Bâtiment Courchelettes - Rue Charles Paix - COURCHELETTES - BP 801 59508 DOUAI CEDEX  
Gestion du Patrimoine : Tél 03.27.95.61.69 Standard : Tél 03.27.95.61.37

# LIAISON HERTZIENNE DE : CAUDRY - LE CATEAU EN CAMBRESIS TRONCON

LE CATEAU EN CAMBRESIS - LE CATEAU EN CAMBRESIS PASSIF

N° CCT 059 22 011 N° CCT 059 22 047

Extrait de la carte de France à l'échelle 1 / 25 000°

## ZONES DE DEGAGEMENT

CODE des POSTES et TELECOMMUNICATIONS

(Décret N° 62273 et 62274 du 12 mars 1962)

DR VALENCIENNES  
DECEMBRE 1991

FH VAL 04

## LEGENDE

- ① Dans les zones secondaires de dégagement délimitées par :
- un couloir de 100 m de large et de 2000m de long à CAUDRY (voir nota)
  - un couloir de 100 m de large et de 2000m de long au CATEAU EN CAMBRESIS

Il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat, sauf autorisation du Ministre des Postes et Télécommunications, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède la hauteur précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

**NOTA** : Les servitudes relatives à la zone secondaire de dégagement de CAUDRY,

- instituées par le décret du 20 novembre 1978 (liaison Hertzienne CAUDRY - VALENCIENNES)

- instituées par le décret du 25 juin 1984 (liaison Hertzienne CAMBRAI - CAUDRY)

sont ici représentées en traits pointillés.

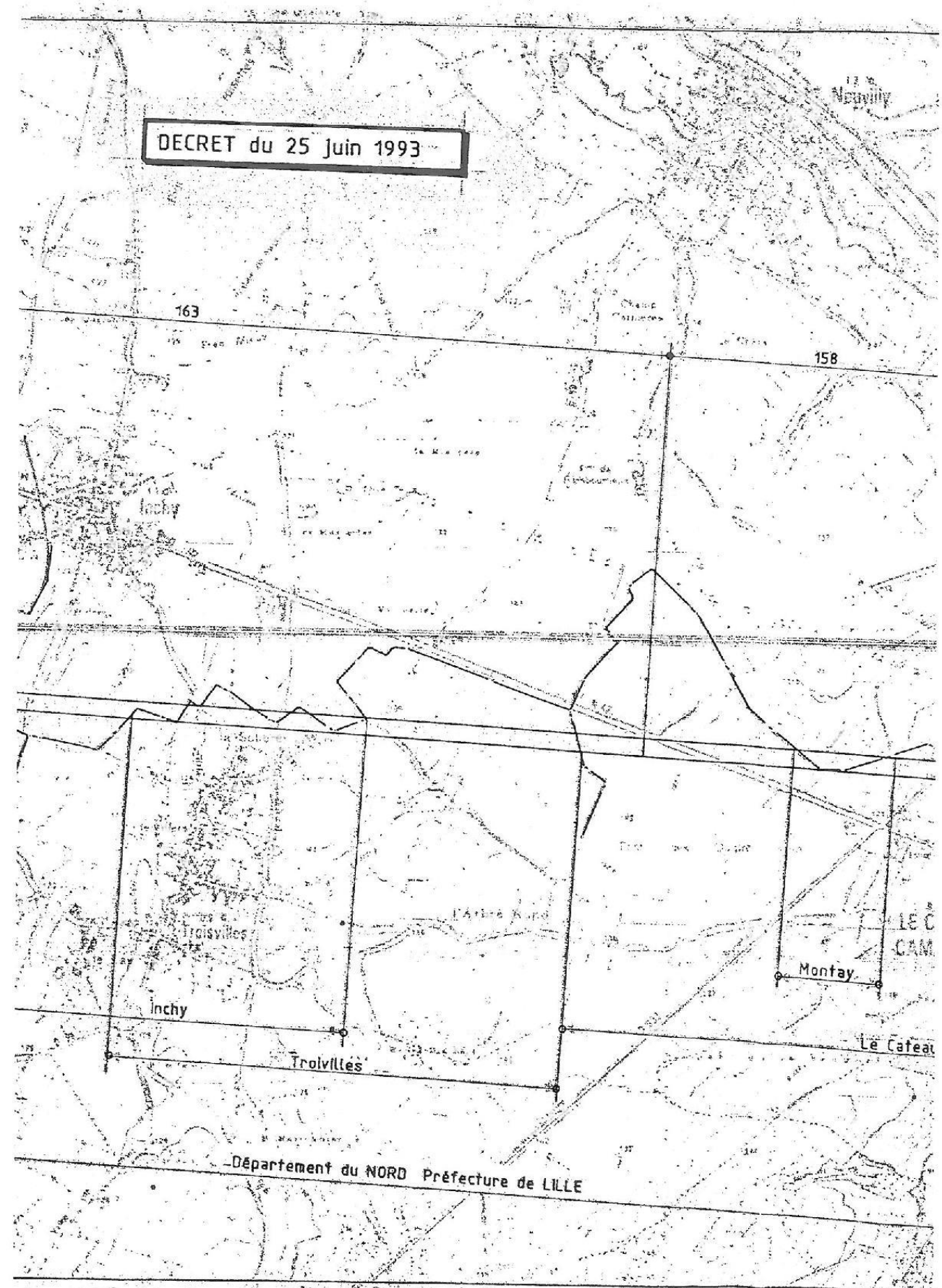
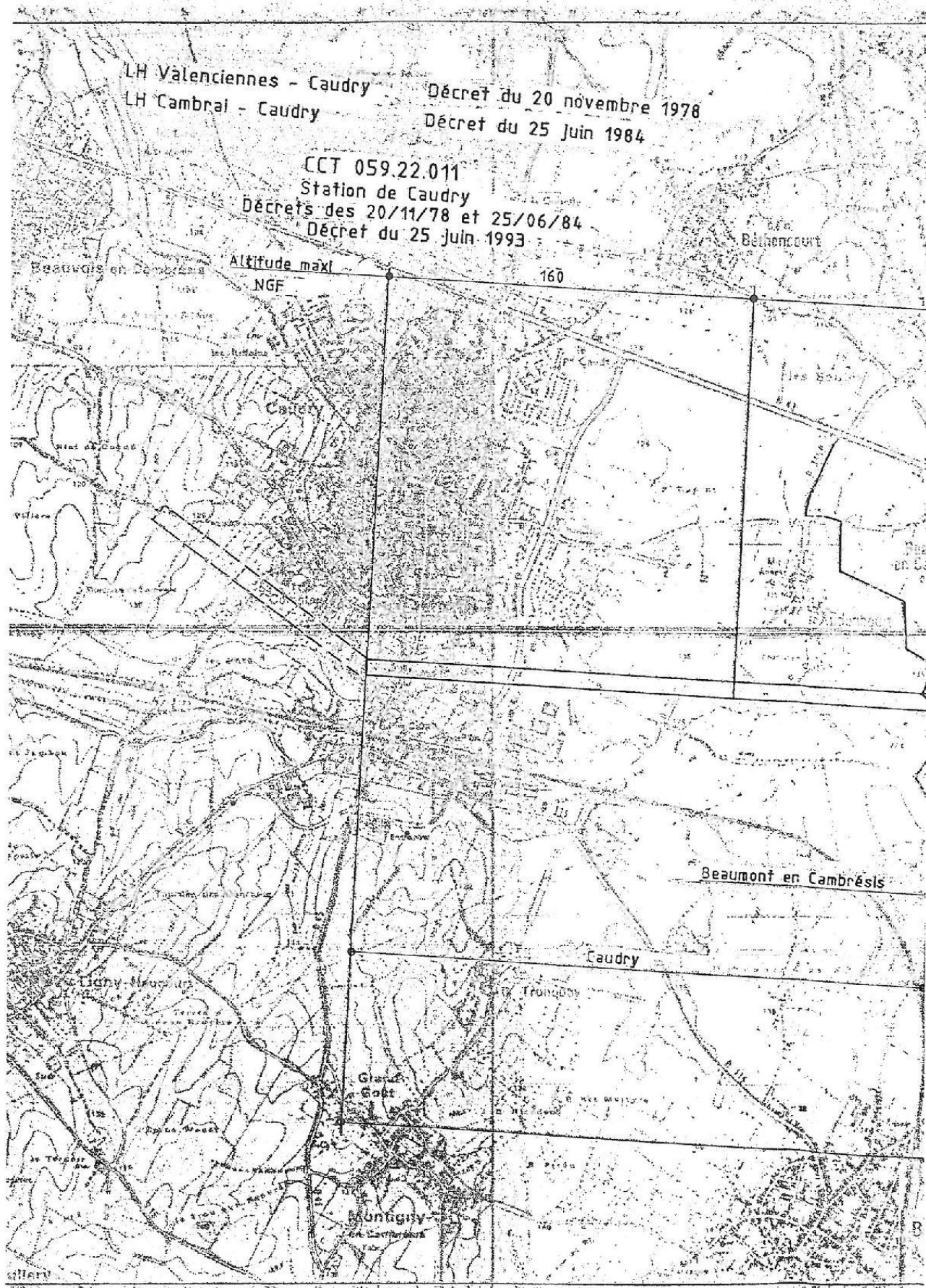
Ces servitudes sont complétées par les présentes dispositions

② Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 100 m, il est interdit en dehors des limites du domaine de l'Etat, sauf autorisation du Ministre des Postes et Télécommunications, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède la hauteur précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

**NOTA** : Adresse du service à consulter seulement dans le cas où une construction dans les zones de servitudes déroge au décret, ainsi que dans les cas douteux.

FRANCE TELECOM - Unité Infrastructure Réseau  
Rue Ernest Macarez  
BP 451  
59322 VALENCIENNES Cedex







**De :** tristan.delgado@orange.com [mailto:tristan.delgado@orange.com]

**Envoyé :** mercredi 19 octobre 2016 16:13

**À :** Paris, Benoit

**Cc :** SAURAT Nicolas DTRS/DCIRF; SMEJKAL Franck DTRS/DCIRF; MUSCAT Thierry DTRS/UPR NE

**Objet :** Re Projet Parc Eolien

Bonjour M.PARIS,

Je viens d'étudier votre demande concernant le projet éolien sur les communes de CAUDRY et LE CATEAU-CAMBRESIS.



1

Liaison hertzienne entre le site de CATEAU CAMBRESIS (X : 740 000.66 m ; Y : 7 001 413.04 m) et CAUDRY (X : 729 137.3 m ; Y : 7 001 934.31 m), voici les dégagements à prendre en compte :

- Cercle de 200m de rayon autour du site de CATEAU CAMBRESIS
- Depuis le site de CATEAU CAMBRESIS, dans l'azimut **266,123°**, prendre **11 mètres** de dégagement autour de l'axe du faisceau sur l'ensemble de la liaison.

Hauteur des antennes installées sur site :

- site de CATEAU CAMBRESIS : 40m
- site de CAUDRY : 40m

L'éolienne ayant pour coordonnées à son mât (735754,3;7001616,4 en Lambert 93) pose effectivement problème, puisqu'elle se situe en plein dans l'axe du faisceau. Il vous sera nécessaire de prendre en compte les dégagements ci-dessus afin de ne pas perturber ce lien hertzien existant.

Bonne fin de journée,

Bien cordialement



**Tristan DELGADO**  
**ORANGE/OF/DTSI/DTRS/DCIRF/TOH/FH-FS**  
Ingénierie Radio Faisceaux-Hertziens  
fixe : **05.34.54.10.93**  
[tristan.delgado@orange.com](mailto:tristan.delgado@orange.com)

---

Ce message et ses pièces jointes peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées et ne doivent donc pas être diffusés, exploités ou copiés sans autorisation. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le signaler à l'expéditeur et le détruire ainsi que les pièces jointes. Les messages électroniques étant susceptibles d'altération, Orange décline toute responsabilité si ce message a été altéré, déformé ou falsifié. Merci.

This message and its attachments may contain confidential or privileged information that may be protected by law; they should not be distributed, used or copied without authorisation.  
If you have received this email in error, please notify the sender and delete this message and its attachments.  
As emails may be altered, Orange is not liable for messages that have been modified, changed or falsified.  
Thank you.





PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité

Service de zone des systèmes d'information et de communication

Affaire suivie par : Christophe MAGNALDI

Tél : 03 20 08 10 28 christophe.magnaldi@interieur.gouv.fr

SZSIC/DRM/n° 13- C 0 373

Lille, le 25 mars 2013

Monsieur,

Par correspondance du 08 mars 2013, vous nous avez soumis une demande de consultation sur le risque de perturbations que l'installation d'un parc éolien pourrait générer à l'encontre de nos activités.

Le projet d'installation concerne une zone localisée sur les communes de TROISVILLES et REUMONT(59).

En tant que gestionnaire, pour la zone de défense Nord, des servitudes radioélectriques se rapportant aux centres de réception radioélectriques exploités et contrôlés par le Ministère de l'intérieur, nous avons examiné votre demande.

Pour votre information, la liaison hertzienne n°059-014-0008 et 059-014-0192 entre LE CATEAU-CAMBRESIS (Château-d'eau) et CAUDRY (Château-d'eau) n'est plus utilisée par le SDIS du Nord et sera démontée prochainement.

En conséquence, la zone faisant l'objet de l'étude en vue de l'implantation du parc éolien n'est donc plus concernée par des servitudes radioélectriques relevant de notre compétence.

Je donne donc un avis favorable à l'objet de la présente consultation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Signature manuscrite de Guy SYOEN

NORDEX FRANCE S.A.S. 1 rue de la Procession 93217 LA PLAINE SAINT DENIS

M. Gaëtan LESNE Chargé de projet

Adresse postale SZSIC : 27 rue Jacquemars Giélée - 59000 LILLE Adresse administrative : Préfecture du Nord - 59039 LILLE CEDEX Tél. : 03 20 30 59 59 - Courriel : szsic59-lille@interieur.gouv.fr



Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Délai de réponse

Le destinataire est tenu de répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie.

Form fields for Exploitant (Enedis), Destinataire (Groupe DT DICT), Complément d'adresse (48 Rue Jean Letienne), Numéro / Voie (Bâtiment SOLARIS), Lieu-dit / BP, Code Postal / Commune (62300 LENS), Pays (FRANCE)

DT (Déclaration de projet de travaux) fields: N° consultation du téléservice (2016112901230TIXR), N° affaire du responsable du projet, Date de la déclaration (29/11/2016), Responsable du projet (personne morale)

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs. Fields: Dénomination (Nordex France), Pays (France), N° SIRET, Représentant du responsable du projet (Dénomination, Complément / Service, N°, Voie, Lieu-dit / BP, Code postal, Commune, Personne à contacter, Tél., Courriel)

Emplacement du projet. Fields: Adresse (Reumont et Troisvilles), CP (59980), Commune principale (TROISVILLES), Nb de communes (1)

Souhaits pour le récépissé. Fields: Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe), Mode de réception du récépissé souhaité (Par voie électronique), Capacité d'impression des plans (Taille: A4, Couleur), Souhait de plans vectoriels (au format: SHAPE)

Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso. Fields: Nature des travaux (CSP, DEC, SOU, TER), Description du projet (Construction d'éoliennes et de chemins), Emploi de techniques sans tranchées (Oui/Non), Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique (200,00 m), Date prévue pour le commencement des travaux (01/12/2018), Durée du chantier (365) jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT). Fields: Réalisation d'investigations complémentaires (Oui/Non), Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux, Date des investigations complémentaires, Investigations susceptibles de nécessiter une DICT, Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant. Fields: Nom du signataire (Laura Guibout), Signature, Nombre de pièces jointes, y compris les plans (3)

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) fields: N° consultation du téléservice, N° affaire de l'exécutant des travaux, Date de la déclaration, Nature de la déclaration

Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs. Fields: Dénomination, Complément / Service, N°, Voie, Lieu-dit / BP, Code postal, Commune, Pays, N° SIRET, Personne à contacter, Tél., Fax, Courriel

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux). Fields: Adresse, CP, Commune principale, Nb de communes

Souhaits pour le récépissé. Fields: Mode de réception du récépissé souhaité (Par voie électronique), Capacité d'impression des plans (Taille: A4, Couleur), Souhait de plans vectoriels

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso. Fields: Nature des travaux, Description des travaux, Techniques utilisées, Autre, précisez la technique, Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation, Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux, Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet, Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique, Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens, Date prévue pour le commencement des travaux, Durée du chantier

Investigations complémentaires par le responsable des travaux (à remplir après réception du récépissé de DICT). Fields: Réalisation d'investigations complémentaires (Oui/Non), Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux, Date des investigations complémentaires, Investigations susceptibles de nécessiter une DICT, Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant. Fields: Nom du signataire, Signature, Nombre de pièces jointes, y compris les plans

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.





**Récépissé de DT**  
**Récépissé de DICT**

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code de travail  
(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)



N°14435\*03

**Destinataire**

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination : NORDEX FRANCE  
Numéro/ Voie : 194 AVENUE DU PRESIDENT WILSON  
CP/ Commune : 93210 LA PLAINE ST DENIS  
Pays : FRANCE

|                                       |                        |                                      |                        |
|---------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|------------------------|
| N° consultation du téléservice :      | 2016112901230T         | <b>Coordonnées de l'exploitant :</b> |                        |
| Référence de l'exploitant :           | 1648061419.164901RDT02 | Raison sociale :                     | Enedis                 |
| N° d'affaire du déclarant :           |                        | Personne à contacter :               | Mme DELAPLACE VERONI Q |
| Personne à contacter (déclarant) :    | GUIBOUT LAURA          | Numéro / Voie :                      | 48 Rue Jean Letienne   |
| Date de réception de la déclaration : | 02/12/16               | Lieu-dit / BP :                      |                        |
| Commune principale des travaux :      | TROISVILLES, 59980     | Code Postal / Commune :              | 62300 LENS             |
| Adresse des travaux prévus :          | reumont et troisvilles | Tél. :                               | +330391838433          |
|                                       |                        | Fax :                                |                        |

**Éléments généraux de réponse**

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)

**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages**

Plans joints : Références : 1648061419 Echelle : \_\_\_\_\_ Date d'édition : 06-12-2016 Sensible :  Prof. régl. min : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau : \_\_\_\_\_

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir.

Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint

**Recommandations de sécurité**

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Des branchements sans affleurant ou (et) aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise tvx

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 5.1 du guide technique relatif aux travaux

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Vos travaux pourront se dérouler en sécurité vis-à-vis du risque électrique en veillant à ne pas engager les distances que vous avez indiquées dans votre déclaration

**Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la localisation sur le plan joint**

**Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Nord 0328822859

**Responsable du dossier**

Nom : Mme DELAPLACE VERONI QUE  
Désignation du service : DT DICT  
Tél : +33391838433

**Signature de l'exploitant ou de son représentant**

Nom : Mme BEDUNEAU VERONI QUE  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : 06/12/16 Nbre de pièces jointes, y compris les plans : 3

**Service qui délivre le document**

Enedis  
Groupe DT DICT  
Bâtiment SOLARIS  
48 Rue Jean Letienne



62300 LENS  
France  
Tél : +330391838444 Fax :  
erdf-drnpdc-arex-dict@erdf.fr

**COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°**  
**1648061419.164901RDT02**

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

ATTENTION : les documents pdf qui vous sont adressés sont multiformats. Les formats d'impression sont indiqués sur chaque page, pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des 1/200, il vous faut imprimer chaque page au bon format.

POUR NOUS CONTACTER :  
Vous disposez par le passé de la possibilité d'effectuer vos déclarations à ERDF via l'outil dictplus. Dorénavant, ERDF vous propose d'utiliser le site internet Protys.fr pour un envoi direct dématérialisé de vos déclarations.

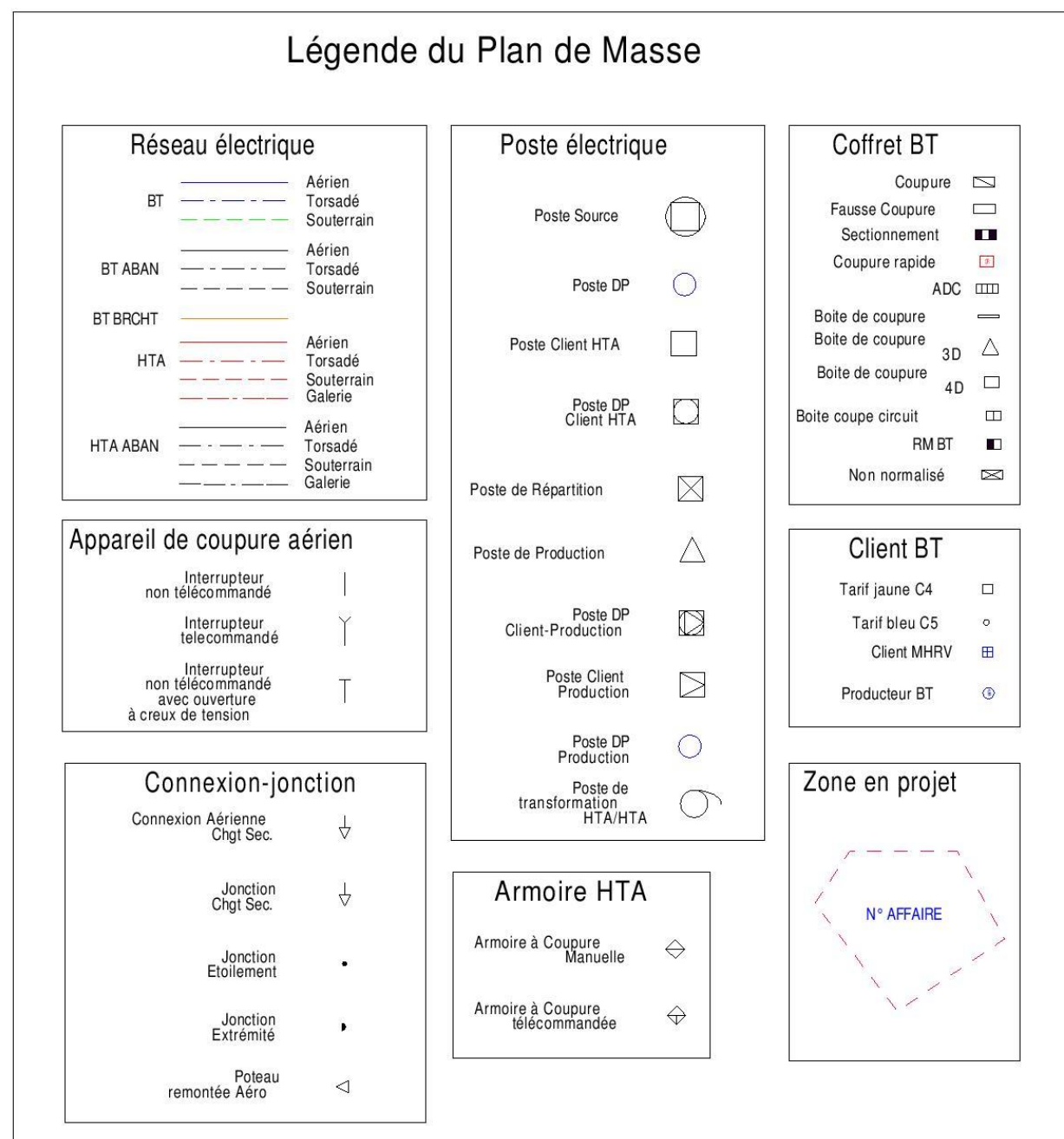
Responsable : Mme DELAPLACE VERONI QUE  
Tél : +33391838433  
Date : 06/12/2016  
Signature : Mme BEDUNEAU VERONI QUE

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)

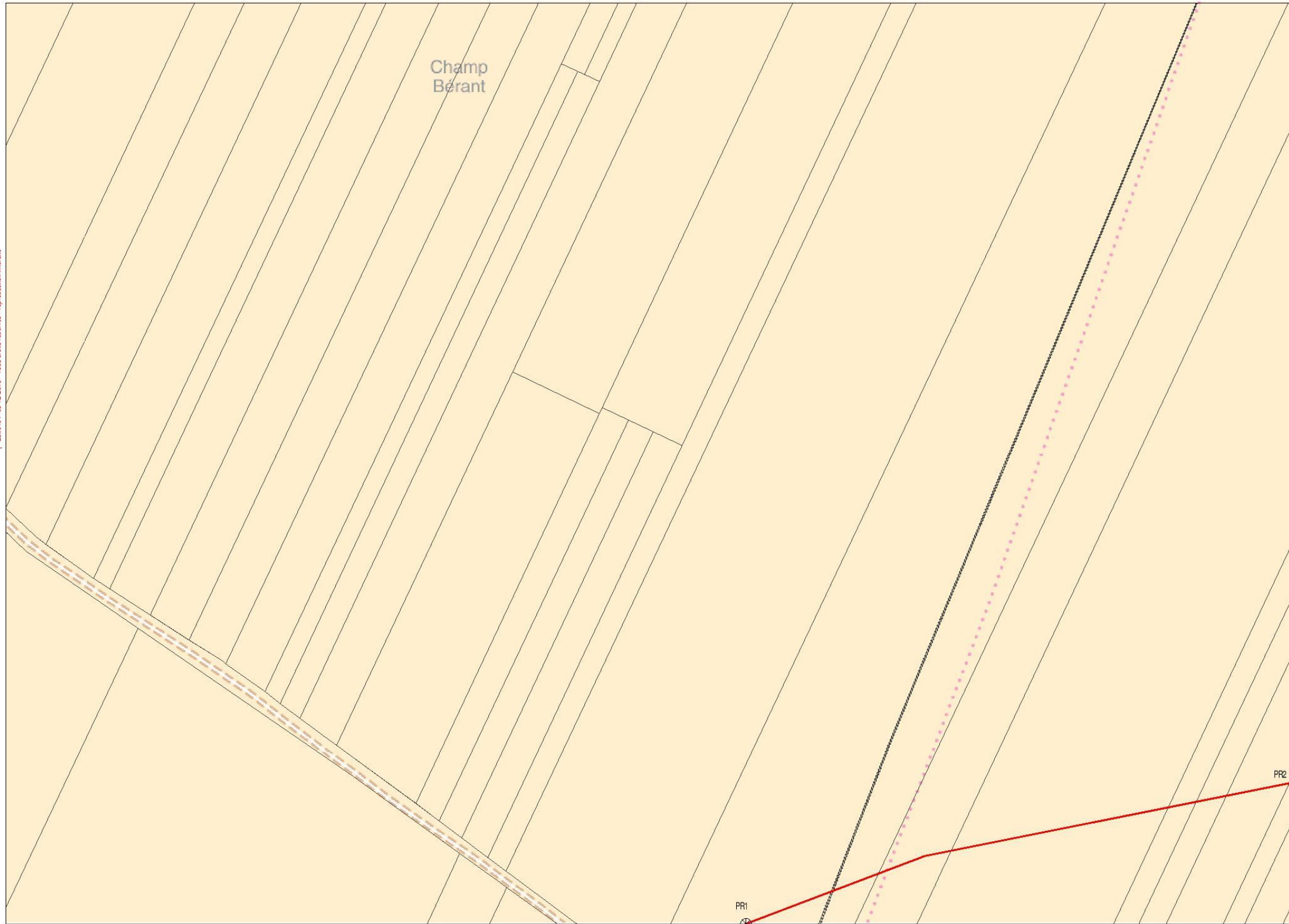
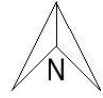
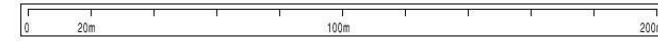
PROTYS.fr 1648061419.164901RDT02 - reumont et troisvilles - 59980 TROISVILLES

2/7

## Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités







2- A titre indicatif et sans mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de décaissement ou de remblaiement survenues depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la rampe vers les émissaires (côffrets, poteaux,....).

Échelle : 06/12/2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

**ERDF**  
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 554-1 et R. 554-2 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'emprise des travaux indiquée par le déclarant.  
 Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements constitués avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le système géodésique WGS84

| Réf. point | Latitude    | Longitude  | Point d'appui : |
|------------|-------------|------------|-----------------|
| PR1 :      | 50,10542085 | 3,49818609 | B               |
| PR2 :      | 50,10035681 | 3,50235396 |                 |

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

Source : DGFIP/IGN - Cadastre - Droits réservés

@ IGN/ESRI - 2013

## 2 AVIS DES PROPRIETAIRES SUR LA REMISE EN ETAT

### Eolienne E1

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du

Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussignée **Mme. Polin Henriette**

Demeurant au **57, rue de la Sottière 59980 Troisvilles**

Propriétaire de la parcelle cadastrée

**n° ZA33 (Commune de Troisvilles)**

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

*agricultures*

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A *Troisvilles* le *20/06/2015*

Le Propriétaire

*Polin Henriette*

### Eolienne E1

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du

Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné **M. Bossuyt Annick**

Demeurant au **16, rue du Maréchal Leclerc 59980 Troisvilles**

Propriétaire de la parcelle cadastrée

**n° ZA33 (Commune de Troisvilles)**

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : *Agriculture*

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A *Troisvilles* le *20/06/2015*

Le Propriétaire

*Bossuyt Annick*



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du

Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Nous, soussigné M. et Mme. Leriche Monique et Jean,

Demeurant au 4, rue de Crèveœur 59258 Lesdain

Propriétaires de la parcelle cadastrée

n° ZA35 (Commune de Troisvilles)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

.....agricole.....

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Lesdain le 16/9/2015

*J. Leriche*

Les propriétaires

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du

Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné M. Dumur Jean

Demeurant au 9, rue de la Rame 49000 Angers

Usufruitier des parcelles cadastrées :

n° ZA61 (Commune de Troisvilles)

n° ZB7 (Commune du Cateau-Cambrésis)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

.....culture.....

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Angers le 24/06/15

Dumur Jean

*J. Dumur*

## Eolienne E2

### Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné **M. Dumur Olivier**

Demeurant au **2, chemin de la Chabolais 49000 Ecouflant**

Nu-propriétaire des parcelles cadastrées :

**n° ZA61 (Commune de Troisvilles)**

**n° ZB7 (Commune du Cateau-Cambrésis)**

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

*agricultures*


Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à <sup>4 m</sup> 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ; *excavation des 30 tonnes d'acier et 400 m<sup>3</sup> de béton*
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat <sup>30 m</sup> -10 m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A *Ecouflant* le *Monday 23/6/2015*

Dumur Olivier



## Eolienne E3

### Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné **M. Lesage Jean**

Demeurant au **15 fg de Cambrai 59360 LE CATEAU CAMBRESIS**

Propriétaire de la parcelle cadastrée :

**n° ZA46 (Commune de Troisvilles)**

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

*agricultures*

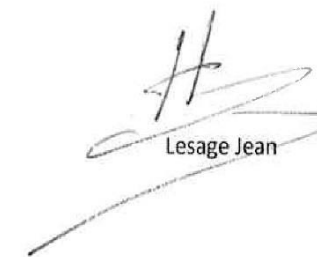
Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1 m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10 m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A *Le Cateau* le *20/6/2015*

Lesage Jean





Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de  
l'arrêt définitif du

Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné <sup>Coin</sup> ~~Mme. Henniaux~~ <sup>Coin</sup> Anne-Marie,

Demeurant au 315, rue de Gouves 62161 Agnez les Duisans,

Nu-proprétaire de la parcelle cadastrée

n° ZA68 (Commune de Troisvilles)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

Agriculture.....

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

Agnez les Duisans le 23 juin 2015

  
Coin Henniaux Anne-Marie

(Nu-proprétaire)

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de  
l'arrêt définitif du

Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné Mme. Henniaux Joelle,

Demeurant au 12, rue du Château 59218 Poix-du-Nord

Nu-proprétaire de la parcelle cadastrée

n° ZA68 (Commune de Troisvilles)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

Agriculture.....

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

Poix du Nord le 25-6-15



Henniaux Joelle

(Nu-proprétaire)

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné Mme. Henniaux Nelly, Demeurant au 12, rue du Pasteur 59980 Troisvilles, Usufruitrière de la parcelle cadastrée n° ZA68 (Commune de Troisvilles)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant :

agriculture

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Troisvilles le 23 juin 2015

Henniaux Nelly signature

Henniaux Nelly

(Usufruitrière)

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Nous, soussignés Mme et M. Richez Isabelle et Jean-Pierre Demeurant au La Ferme de Prémy Chs. Brunehaut 59980 Reumont Propriétaire des parcelles cadastrées

- n° ZA 3 (Commune de Reumont)
n° ZA 4 (Commune de Reumont)
n° ZA 5 (Commune de Reumont)
n° ZA 46 (Commune de Reumont)

par exemple agriculture

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : agriculture

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Reumont le 10 Août 2015

Les Propriétaires

Richez Isabelle et Jean-Pierre signatures



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné M. Bodhuin Jean

Demeurant au 16, Ch. Brunuehaut 59980 Reumont

Propriétaire des parcelles cadastrées :

n° ZA 15 (Commune de Reumont)

n° ZB 33 (Commune de Reumont)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : Agriculture

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Reumont le 20 juin 2016

Le Propriétaire

[Signature]

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné Mme. Lepousez (née Devigne) Emilienne

Demeurant au 25, rue de Villiers 59980 Troisvilles

Propriétaire des parcelles cadastrées :

n° ZC 24 (Commune de Troisvilles)

n° ZC 25 (Commune de Troisvilles)

n° ZB 50 (Commune de Reumont)

n° ZB 51 (Commune de Reumont)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : agriculture

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Troisvilles le 22.06.2015.

Le Propriétaire

[Signature]



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné M. Bodhuin Jean

Demeurant au 16, Ch. Brunuehaut 59980 Reumont

Propriétaire des parcelles cadastrées :

n° ZA 15 (Commune de Reumont)

n° ZB 33 (Commune de Reumont)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : Agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Reumont le 20 juin 2016

Le Propriétaire

[Signature]

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Parc éolien Troisvilles-Reumont (59)

Je, soussigné Mme. Lepousez (née Devigne) Emilienne

Demeurant au 25, rue de Villiers 59980 Troisvilles

Propriétaire des parcelles cadastrées :

n° ZC 24 (Commune de Troisvilles)

n° ZC 25 (Commune de Troisvilles)

n° ZB 50 (Commune de Reumont)

n° ZB 51 (Commune de Reumont)

Destine, suite à l'arrêt de l'exploitation dudit parc éolien, les parcelles ci-dessus à l'usage suivant : agricole

Et souhaite que les conditions de démantèlement de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société PARC EOLIEN NORDEX LXI., soient conformes aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ». Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du parc éolien.

A Troisvilles le 22-06-2015

Le Propriétaire

[Signature]

### 3 AVIS DES MAIRES SUR LA REMISE EN ETAT

#### Mairie de Reumont

##### Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Projet éolien du Catésis (59)

La commune de Reumont, Grand'place, 59 980 Reumont,

Représentée par son Maire, Jean-Pierre Richez,

accepte les conditions de démantèlement des éoliennes/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société **Parc Eolien Nordex LXI S.A.S.**, selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ».

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Reumont, le 04 juillet 2016

Le Maître d'Ouvrage

Jean-Pierre Richez,  
Maire de la commune de Reumont,



Pour Le Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Hain Vanelle  
A Vanelle

#### Mairie de Troisvilles

##### Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du Projet éolien du Catésis (59)

La commune de Troisvilles, 12 rue Général de Gaulle, 59 980 Troisvilles,

Représentée par son Maire, Jean-Marc Dosiere,

accepte les conditions de démantèlement des éoliennes/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par la société **Parc Eolien Nordex LXI S.A.S.**, selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011 « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ».

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et poste de livraison) ;
- l'excavation des fondations (à 1m de profondeur par rapport au niveau du terrain naturel) ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Troisvilles, le 25 juillet 2016

Le Maître d'Ouvrage

Jean-Marc Dosiere,  
Maire de la commune de Troisvilles,





## 4 AIDE A LA CONSULTATION DES SERVICES

### Consultation de l'Armée

Afin de faciliter la consultation des services de l'Armée, les coordonnées des 9 éoliennes du projet du Catésis en WGS84 sont rappelées ci-dessous :

| Eolienne                           | Coordonnées WGS 84 |                 | Altitude (NGF en m) |              |
|------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|--------------|
|                                    | Longitude Est      | Latitude Nord   | Au sol              | Bout de pale |
| Eolienne E1                        | 3° 29' 36,9974"    | 50° 6' 46,3795" | 127                 | 292          |
| Eolienne E2                        | 3° 29' 55,9733"    | 50° 6' 38,2847" | 134                 | 299          |
| Eolienne E3                        | 3° 29' 36,5168"    | 50° 6' 27,9526" | 127                 | 292          |
| Eolienne E4                        | 3° 29' 52,893"     | 50° 6' 26,6578" | 136                 | 301          |
| Eolienne E5                        | 3° 27' 55,2690"    | 50° 5' 11,3006" | 138                 | 303          |
| Eolienne E6                        | 3° 28' 11,9212"    | 50° 5' 18,8030" | 131                 | 296          |
| Eolienne E7                        | 3° 28' 32,5171"    | 50° 5' 28,6498" | 122                 | 287          |
| Eolienne E8                        | 3° 29' 05,3131"    | 50° 5' 31,6900" | 131                 | 296          |
| Eolienne E9                        | 3° 29' 26,2489"    | 50° 5' 29,4407" | 138                 | 303          |
| Poste de livraison 1 (Troisvilles) | 3° 29' 37,8715"    | 50° 6' 48,3808" | 129                 | /            |
| Poste de livraison 2 (Reumont)     | 3° 29' 27,8902"    | 50° 5' 27,6878" | 139                 | /            |
| Poste de livraison 3 (Reumont)     | 3° 29' 28,087"     | 50° 5' 27,2346" | 140                 | /            |

### Consultation de la DGAC

Afin de faciliter la consultation des services de la DGAC, les coordonnées des 9 éoliennes du projet du Catésis en WGS84 sont rappelées ci-dessous :

| Eolienne                           | Coordonnées WGS 84 |                 | Altitude (NGF en m) |              |
|------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|--------------|
|                                    | Longitude Est      | Latitude Nord   | Au sol              | Bout de pale |
| Eolienne E1                        | 3° 29' 36,9974"    | 50° 6' 46,3795" | 127                 | 292          |
| Eolienne E2                        | 3° 29' 55,9733"    | 50° 6' 38,2847" | 134                 | 299          |
| Eolienne E3                        | 3° 29' 36,5168"    | 50° 6' 27,9526" | 127                 | 292          |
| Eolienne E4                        | 3° 29' 52,893"     | 50° 6' 26,6578" | 136                 | 301          |
| Eolienne E5                        | 3° 27' 55,2690"    | 50° 5' 11,3006" | 138                 | 303          |
| Eolienne E6                        | 3° 28' 11,9212"    | 50° 5' 18,8030" | 131                 | 296          |
| Eolienne E7                        | 3° 28' 32,5171"    | 50° 5' 28,6498" | 122                 | 287          |
| Eolienne E8                        | 3° 29' 05,3131"    | 50° 5' 31,6900" | 131                 | 296          |
| Eolienne E9                        | 3° 29' 26,2489"    | 50° 5' 29,4407" | 138                 | 303          |
| Poste de livraison 1 (Troisvilles) | 3° 29' 37,8715"    | 50° 6' 48,3808" | 129                 | /            |
| Poste de livraison 2 (Reumont)     | 3° 29' 27,8902"    | 50° 5' 27,6878" | 139                 | /            |
| Poste de livraison 3 (Reumont)     | 3° 29' 28,087"     | 50° 5' 27,2346" | 140                 | /            |



Ministère  
chargé de  
l'aviation civile

**Demande d'instruction d'un projet éolien  
par les services de l'aviation civile**

Circulaire du 12 janvier 2012



N°14610\*01

| CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION |      |       |         |      |               |
|----------------------------------|------|-------|---------|------|---------------|
| Date de dépôt                    |      |       | Commune | Dépt | N° de dossier |
| Jour                             | Mois | Année |         |      |               |
|                                  |      |       |         |      |               |

CE DOSSIER A DEJA FAIT L'OBJET D'UNE PRE-CONSULTATION

| 1- IDENTIFICATION DU PROJET   |   |
|---|---|
| NOM DU PROJET   | Projet éolien du Catésis  |
| LOCALISATION  | <input checked="" type="checkbox"/> TERRESTRE <input type="checkbox"/> OFFSHORE (ne pas remplir le cadre 2)   |
| ANTERIORITE   | <input checked="" type="checkbox"/> NOUVEAU PROJET <input type="checkbox"/> PROJET CORRIGE<br>MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES :<br><input type="checkbox"/> POSITION GEOGRAPHIQUE<br><input type="checkbox"/> HAUTEUR<br><input type="checkbox"/> NOMBRE D'EOLIENNES<br><input type="checkbox"/> AUTRE : ..... |
| 2- TERRAIN  |   |
| ADRESSE   | 59 980 Reumont<br>59 980 Troisvilles  |
| LE PROJET EST-IL SITUÉ EN Z.D.E.  | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON SI OUI, REFERENCE DE L'ARRETE PREFECTORAL:<br>DATE : _____<br>N° : _____   |
| NOM DU (DES) PROPRIETAIRE(S) DU TERRAIN <sup>(1)</sup>  | _____   |
| SECTION (S) CADASTRALE(S) <sup>(1)</sup>  | _____   |
| SUPERFICIE TOTALE   | _____ M <sup>2</sup> ALTITUDE NGF MAXIMALE _____ M  |
| 3- DECLARANT  |   |
| DESIGNATION DE LA SOCIETE   | PARC EOLIEN NORDEX LXI SAS  |
| ADRESSE   | 23 rue d'Anjou<br>75008 PARIS   |
| CONTACT   | Laura GUIBOUT   |
| TELEPHONE   | 01 55 93 94 81 TELECOPIE 01 55 93 43 40   |
| ADRESSE ELECTRONIQUE  | lguibout@nordex-online.com  |
| 4- DESCRIPTION DES EOLIENNES PROJETEES  |   |
| FOURNISSEUR <sup>(1)</sup>  | NORDEX MODELE ENVISAGE <sup>(1)</sup> R131 R99  |
| CAPACITE DE PRODUCTION  | 3 ; 3,6 MW NOMBRE D'EOLIENNES 9 (remplir cadre 6)   |
| ALTITUDE MAXIMALE DU PROJET   | 138 M POLYgone D'ETUDE (pré-consultation seulement) <input type="checkbox"/> (remplir cadre 5)  |
| DIAMETRE DES PALES  | 131 M HAUTEUR DU FUT 99 M HAUTEUR SOMMITALE 165 M   |
| SURFACE EQUIVALENTE RADAR (SER max aux différentes bandes de fréquences ou fournir les diagrammes) <sup>(1)</sup> | Fréquence L _____ M <sup>2</sup> Fréquence S _____ M <sup>2</sup> Fréquence C _____ M <sup>2</sup> Fréquence X _____ M <sup>2</sup> Diagrammes <input type="checkbox"/>   |
| COMMENTAIRES EVENTUELS  | _____   |

(1) Si cette information est connue

| 6- EMPLACEMENT DES EOLIENNES |  |                                 |                                 |                                   |                                   |
|------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ÉOLIENNE N°1                 |  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 127                             | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES | 292                               |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES                         | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE                  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 6                               | 46                                | 380                               |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 29                              | 36                                | 997                               |
| ÉOLIENNE N°2                 | DISTANCE E1 À E2 (M)   |                                 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 134                               | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES                         | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE                  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 6                               | 38                                | 285                               |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 29                              | 55                                | 973                               |
| ÉOLIENNE N°3                 | DISTANCE E2 À E3 (M)   |                                 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 127                               | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES                         | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE                  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 6                               | 27                                | 952                               |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 29                              | 36                                | 517                               |
| ÉOLIENNE N°4                 | DISTANCE E3 À E4 (M)   |                                 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 136                               | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES                         | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE                  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 6                               | 26                                | 658                               |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 29                              | 52                                | 893                               |
| ÉOLIENNE N°5                 | DISTANCE E4 À E5 (M)   |                                 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 138                               | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES                         | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE                  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 5                               | 11                                | 301                               |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 27                              | 55                                | 269                               |
| ÉOLIENNE N°6                 | DISTANCE E5 À E6 (M)   |                                 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 131                               | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES                         | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE                  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 5                               | 18                                | 803                               |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 28                              | 11                                | 921                               |



| 6- EMPLACEMENT DES EOLIENNES |  |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
|------------------------------|--|---------------------------------|---------|-----------------------------------|------------------|--|--|--|--|
| ÉOLIENNE N°                  | 7  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 122     | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES | 287              |  |  |  |  |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE |  |  |  |  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 5       | 28                                | 650              |  |  |  |  |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 28      | 32                                | 517              |  |  |  |  |
| ÉOLIENNE N°                  | 8  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 131     | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES | 296              |  |  |  |  |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE |  |  |  |  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 5       | 31                                | 690              |  |  |  |  |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 29      | 5                                 | 313              |  |  |  |  |
| ÉOLIENNE N°                  | 9  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 138     | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES | 303              |  |  |  |  |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE |  |  |  |  |
| LATITUDE                     | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 50                              | 5       | 29                                | 441              |  |  |  |  |
| LONGITUDE                    | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 3                               | 29      | 26                                | 249              |  |  |  |  |
| ÉOLIENNE N°                  |  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL |         | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |                  |  |  |  |  |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE |  |  |  |  |
| LATITUDE                     | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
| LONGITUDE                    | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
| ÉOLIENNE N°                  |  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL |         | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |                  |  |  |  |  |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE |  |  |  |  |
| LATITUDE                     | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
| LONGITUDE                    | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
| ÉOLIENNE N°                  |  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL |         | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |                  |  |  |  |  |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE |  |  |  |  |
| LATITUDE                     | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
| LONGITUDE                    | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
| ÉOLIENNE N°                  |  | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL |         | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |                  |  |  |  |  |
| COORDONNEES WGS84            |  | DEGRES                          | MINUTES | SECONDES                          | 1/100 DE SECONDE |  |  |  |  |
| LATITUDE                     | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |
| LONGITUDE                    | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W            |                                 |         |                                   |                  |  |  |  |  |

Nota : cette page peut être dupliquée si le nombre d'éoliennes est supérieur à 14

| 7- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR (DANS LE CAS D'UNE DEMANDE DE PERMIS)   |  |
|--|--|
| Je soussigné(e), auteur(e) de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus. | <br><i>Signature du demandeur</i> |
| Le 05/12/2016  |  |

| DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES :            |  |
|--|--|
| <b>Pièces utiles</b>                   | <b>A quoi ça sert ?</b>  |
| <b>UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN</b> | Il permet de localiser l'emplacement du projet. Vous devez fournir un extrait de carte au 1/25.000ème ou pour les projets off-shore un extrait de carte marine. Le polygone ou l'emplacement souhaité des éoliennes seront notés sur l'extrait de carte. |
| <b>L'AVIS EVENTUEL SUR PROJET</b>      | Il permet, dans le cas où le projet a déjà reçu un avis favorable et où la demande de permis est identique au projet, d'améliorer les délais de traitement du dossier.   |
| <b>PLANS DES EOLIENNES</b>             | Ils permettent d'apprécier la compatibilité entre la demande et les éléments décrits.  |
| SCHEMA EXPLICATIF :                    |  |

